

THEATRUM BELLI vous propose la lecture d'un texte d'un grand penseur français du « Politique » Julien Freund (1921-1993), issu de sa thèse « L'essence du politique » publiée pour la première fois en 1965 qui, à la lumière des crises actuelles au Proche et Moyen Orient, semble ne pas avoir pris une ride.

Les guerres modernes et tout particulièrement les guerres révolutionnaires ont redonné de l'importance à la lutte des non-combattants, non seulement avec l'apparition des partisans, mais aussi avec le déploiement de la propagande, les sanctions prises contre la population civile, les camps d'internement ou de concentration, les appels à la violence, etc. Cette constatation nous apporte une première précision pour la compréhension de la lutte, en ce sens qu'elle nous invite à faire une distinction entre lutte et combat. Quand on parle de l'intervention des non-combattants, on entend par là que des hommes non régulièrement prévus pour la lutte entrent en jeu. Encore que ces situations soient plus fréquentes dans les temps modernes, elles ne leur sont pas propres, car on observe aussi l'intervention de non-combattants dans les conflits de l'histoire passée, depuis que nous la connaissons (bandes, jacqueries, etc.). Qu'est-ce que le combat ? Il est une espèce de lutte, qui se déroule selon des conventions acceptées de part et d'autre, c'est-à-dire, une lutte organisée, disciplinée et régulière n'engageant que des hommes désignés pour y participer et n'utilisant que des moyens déterminés. Le combat est la forme la plus rationnelle de la lutte. Seule l'issue du combat est incertaine, non les moyens et les forces en présence, ce qui n'empêche nullement le recours aux ruses et aux stratagèmes.

Etant données les monstruosité, la barbarie et les atrocités actuelles auxquelles donnent lieu les manifestations de la guerre menée avec violence la plus folle, les hommes ont de tout temps essayé de donner aux conflits armés la forme du combat. Le premier pas dans cette voie a consisté dans la formation d'armées régulières, avec des cadres permanents et placés sous l'autorité directe et unique du gouvernement établi. Ce fut ensuite la création d'un droit spécial ou code militaire, sur le plan interne et externe. Les conférences de La Haye et les conventions de Genève ne sont que des exemples récents de la volonté de régler sur le plan international les actes d'hostilité. Certes les deux dernières guerres mondiales ainsi que le concept de guerre totale utilisant de moyens techniques que l'on ne pouvait prévoir au début du siècle, mais aussi la notion de guerre révolutionnaire, ont presque réduit à néant les efforts laborieux des juristes. La situation contemporaine ne saurait cependant nous faire oublier qu'au Moyen Age la féodalité avait réussi à élaborer une espèce de code plus ou moins tacite de la guerre, qu'à la suite des effroyables guerres de religion le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle avaient également réussi à réglementer les hostilités et que ce furent les guerres révolutionnaires qui modifièrent l'état d'esprit. Là aussi il faut reconnaître que cette réglementation fut l'œuvre de la rationalisation de l'Etat naissant, car dans la mesure où il s'attribuait le monopole de la violence légitime, il devait également se réserver le monopole des armes, par la suppression des mercenaires, la formation d'une armée nationale et la constitution d'une fonction militaire, à côté de la fonction administrative et autres. L'une des caractéristiques de ce que l'on appelle le *ius publicum europaeum* consistait justement dans

l'humanisation de la guerre par la transformation de la lutte armée en combats réguliers menés par les armées reconnues des divers Etats. Il est à regretter que l'exaltation révolutionnaire de certains socialistes traite avec tant de dédain cette forme de réglementation et la rejette comme démodée ou anachronique alors qu'elle est plus décisive dans l'établissement de la paix que toutes les motions, programmes et déclarations solennelles. En effet, le véritable problème est peut-être moins de supprimer toute guerre que d'essayer de la réglementer en déterminant qui doit la mener : les combattants ou bien aussi les non-combattants ? Plus exactement, la prétendue démocratisation de la lutte au sens où elle devient l'affaire des masses a pour conséquence la démesure. Qu'est-ce qui importe le plus à l'homme : désirer le plus ou obtenir réellement quelque chose ? Il est en outre à remarquer qu'une civilisation qui parvient à transformer la guerre en combats réguliers tend presque naturellement à l'institution d'une caste militaire ou guerrière, ce système n'étant pas toujours aussi condamnable qu'on le dit généralement de nos jours, si l'on veut bien prêter attention aux observations que nous venons de faire.

La guerre-combat s'est transformée de nos jours en guerre-lutte sous l'action de causes diverses. Nous avons déjà mentionné l'influence de l'idéologie révolutionnaire et du concept de totalité. A cela il faut ajouter qu'un conflit ne peut garder la forme du combat qu'à la condition que le nombre des participants restent médiocre, c'est-à-dire que les forces restent limitées. Dès que la guerre devient générale ou mondiale et qu'elle met immédiatement en jeu l'existence d'un très grand nombre de pays, elle tend à devenir une lutte féroce et impitoyable, selon la loi caractéristique du phénomène de masse. Les conventions juridiques et morales (au sens d'une régulation par les mœurs) perdent leur validité pratique pour céder la place à l'état de nature sous la forme d'une mobilisation de toutes les ressources matérielles et spirituelles mises au service de la violence. Max Weber a eu raison de montrer que la responsabilité de cette transformation est imputable aux deux camps (de la première guerre mondiale) et même spécialement à celui des alliés **(1)**. D'un autre côté un conflit ne garde le caractère du combat qu'à la condition de ne pas se prolonger trop longtemps, sinon intervient l'ascension aux extrêmes décrite par Clausewitz. Alors la guerre nourrit la guerre, les objectifs politiques se déplacent, parfois se contredisent et suscitent des tensions successives toujours plus violentes dont le dénouement devient incompatible avec la législation internationale. Les difficultés et les tensions s'accroissent non seulement à cause de la durée, mais aussi par suite de l'extension du conflit dans l'espace. Alors que le combat exige un théâtre d'opérations délimité, une zone localisée, la lutte ne connaît ni limites ni frontières ni interdictions. Enfin le passage du combat à la lutte vient aussi de l'indétermination des fins politiques. En vertu même de la réglementation, le combat se fixe des objectifs précis ; au contraire, les guerres modernes, à cause de leur aspect plus ou moins révolutionnaire, se donnent des buts tellement abstraits et lointains voire inaccessibles qu'elles ne peuvent que se transformer en une lutte qui, par essence, est une rivalité aux moyens diffus, aux objectifs souvent vagues et aux contours indéterminés **(2)**. Finalement, la lutte se dégrade parfois en simple jouissance, en plaisir d'exercer la violence pour la violence, elle devient fin en soi. **Le combat obéit à la loi de la force, la lutte à celle de la puissance.**

La confrontation avec la notion de combat nous fournit ainsi suffisamment d'indications pour l'élucidation de celle de la lutte. Elle est la forme irrationnelle et indéterminée des conflits, parfois désordonnée, déchaînée et confuse, parfois aussi, on le voit chez Lénine, ordonnée

selon les normes d'un savoir-faire prestigieux qui, cependant, ne reconnaît aucune limite. Ce qui est capital, c'est que les règles ne lui sont pas imposées de l'extérieur, mais elle les fixe elle-même, à son gré, au cours de son déroulement suivant les nécessités et les circonstances. Elle ne reconnaît d'autres frontières que celles qu'elle se donne elle-même. A la limite elle met en jeu tous les moyens possibles, ne reculant ni devant la trahison ou la férocité ni devant les conventions, les coutumes ou les interdits sociaux, moraux ou religieux. Au besoin elle fait appel à la violence la plus brutale et surtout préméditée, du moins tant qu'elle ne rencontre pas de résistance efficace, et, pour briser les obstacles, elle n'hésite pas à utiliser toutes les formes d'oppression, d'appropriation et d'exploitation. S'il le faut elle poussera à la délation et au crime, elle se servira du chantage, de l'escroquerie, de l'abus de confiance, semant partout la méfiance et la suspicion. Tout est possible, tout est permis. Tantôt elle se fait furieuse, ne connaissant ni pardon ni merci, tantôt insidieuse, sournoise et déloyale. Aussi appelons-nous lutte l'ensemble des efforts réciproques qu'entreprennent des adversaires ou des ennemis pour faire triompher leurs intérêts, opinions et volontés respectives en essayant de dominer ou de vaincre l'autre par la destruction ou l'affaiblissement de sa puissance. Elle peut adopter les formes régulières ou conventionnelles du combat ou bien consister en un affrontement qui pousse la violence jusqu'à l'extrême, sans considération des moyens employés et des personnes visées, dans le déchaînement de la puissance la plus folle.

Julien FREUND

[L'essence du politique](#)

1. Max Weber, *Le Savant et le Politique*, p. 141. Les deux raisons principales ont été d'une part le blocus organisé par les alliés et d'autre part, la guerre sous-marine à outrance des Allemands.
2. Le passage du combat à la lutte dans les guerres modernes a été très bien décrit par Ch. De VISSCHER : « Les guerres d'autrefois étaient jusqu'à un certain point des entreprises raisonnées, aux buts circonscrits, aux conséquences suffisamment prévisibles. Gardant un certain contrôle des événements, les gouvernants conservaient parfois assez de modération pour ménager jusque chez le vaincu les forces indispensables à l'établissement d'un ordre de paix nouveau. La guerre totale est démesurée ; les hommes en perdent graduellement la maîtrise. Elle n'a plus ni objectif politique certain ni terme prévisible...Son obsession persiste au-delà de la victoire », *Théories et réalités en droit international public*, p. 364.

